

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOUT 2010 - 19H00

**Présents** : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

**Excusés** : M. FOURNIER et M. BEDABOUR.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

**Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2010 est adopté par le Conseil Municipal.**

### **Vœu pour le maintien des RASED :**

L'Education nationale subit depuis de nombreuses années une offensive libérale sans précédent mettant à mal l'école de la République. Les conséquences de cette politique destructrice sont dramatiques. Depuis 2002, 60 000 postes ont été supprimés. Cette saignée se fait douloureusement ressentir sur les élèves, les familles et les personnels. Le quotidien dans les écoles, collèges et lycées se dégrade mettant en péril la qualité de l'enseignement.

Dans la divulgation de schémas d'emploi 2011 – 2013, le ministère de l'Education nationale fait très clairement apparaître les objectifs de regroupement de classe en milieu rural, la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans, l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes du 1<sup>er</sup> degré ainsi que la suppression des Réseaux d'Aides aux Elèves en Difficultés (RASED).

Avec ces nouvelles coupes sombres et cette remise en cause, le gouvernement va de nouveau accroître les inégalités d'accès au savoir. Les RASED ont la particularité d'accompagner les élèves en difficulté de manière très personnalisée, de soutenir au plus près les enseignants qui sont confrontés aux difficultés, de travailler en lien avec les parents et des équipes de professionnels qualifiés.

Sous prétexte de réaliser des économies, le gouvernement mène une politique dangereuse qui va accentuer les difficultés et accroître la dégradation du climat scolaire.

Comme il l'a déjà fait dans des délibérations précédentes, le Conseil Municipal réaffirme son attachement à une école publique de qualité garantissant une réelle égalité des chances et permettant au plus grand nombre d'accéder au savoir.

**Le Conseil Municipal demande au gouvernement de mettre fin aux économies budgétaires opérées dans l'Education nationale et de revenir sur son schéma d'emplois 2011 – 2013. Il est urgent d'investir massivement et de développer de nouvelles ambitions pour l'Ecole. Cela demande de stopper les suppressions de postes et d'engager un vaste plan destiné à embaucher et former des personnels dans l'éducation.**

**Le Conseil Municipal réaffirme donc son soutien à l'ensemble des personnels et s'opposera à la suppression des RASED, absolument nécessaires à la lutte contre l'échec scolaire.**

### **Vœu contre la réforme des retraites présentée par le Gouvernement :**

Le 16 juin dernier, le gouvernement dévoilait sa réforme des retraites. Guidé avant tout par la satisfaction des marchés financiers, il mène une véritable guerre contre les salariés de notre pays. Cette réforme, injuste et inefficace, sera essentiellement supportée par les salariés à hauteur de 22 milliards d'euros. Si elle est entérinée, l'âge de départ à la retraite passera de 60 à 62 ans d'ici 2018. En mettant en avant l'argument démographique, l'UMP souhaite tout simplement cacher le vrai débat et esquiver les questions de fond aujourd'hui responsables de la crise.

Mais la spéculation et la bulle financière ont pris le dessus menant l'économie mondiale dans la tourmente et détruisant l'ensemble du tissu productif de notre pays. Le gouvernement encourage la baisse de la part salariale dans la richesse produite en ne voulant pas toucher aux revenus du capital. Pourtant, la soumission à cotisation des revenus financiers distribués par les entreprises à leurs actionnaires permettrait de réunir des ressources supérieures au déficit de toutes les caisses de retraite, et cela dès aujourd'hui et pour demain. Or, le gouvernement se contente de prévoir un prélèvement sur le capital ridiculement bas de 3,7 milliards en 2010 alors que le déficit annoncé dépasse 32 milliards.

**Le gouvernement doit revoir sa copie et prendre en compte l'opinion des français. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins un vote contre :**

- **Se prononce en faveur de la préservation d'un régime de retraite par répartition fondé sur les cotisations des salariés et des employeurs avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix ;**
- **Estime possible et nécessaire un départ à 60 ans à taux plein (75 % du salaire de référence) pour tous avec la prise en compte de la pénibilité de certaines professions donnant droit à des départs anticipés.**

**Pour cela le Conseil Municipal propose un autre financement passant par :**

- **La suppression du bouclier fiscal ;**
- **La modulation du taux de la part patronale de cotisations sociales en fonction du rapport masse salariale / valeur ajoutée ;**
- **L'instauration d'une cotisation sociale, au moins égale aux cotisations assises sur les salaires pour les revenus financiers des entreprises. Là encore, outre l'effet financier il s'agit d'inciter les entreprises à favoriser l'emploi contre la spéculation.**

**Réhabilitation de la décharge de Fougères - partie commune : demande de subvention :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le coût de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la décharge de Fougères - partie commune est fixé à 100 000 € H.T. et que cette mission, qui a été confiée à la SA CSD INGENIEURS. Cette mission doit être complétée par des prestations complémentaires (levé topographique, analyses, ...) dont le coût peut être estimé à 20 000 € H.T.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le plan prévisionnel de financement et sollicite une subvention auprès du Conseil Général Département au titre du F.D.M.D. d'un montant de 60 000 €.

**Droit de préemption urbain :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain portant sur la ou les parcelle(s) :

- AY n°77, de 955 m<sup>2</sup> (avec habitation) vendue à 10 4 500,00 € par les Consorts LANNAREIX à M. MUNIER ;

- AW n° 243, de 1031 m<sup>2</sup> (avec habitation) vendue à 85 000,00 € par Lionel SERVAJEAN et Carole BOUDET à M. Bernard TOURAILLE ;

- AP n°414, de 4377 m<sup>2</sup> vendue à 109 425,00 € par les Consorts MESSAIN au profit de M. Cyril VEDEL.

**Subvention exceptionnelle :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Lévrefo une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation d'une manifestation au camping municipal le 23 juillet 2010.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.